



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2019-120

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2019

# Sommaire

**Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire**

71-2019-08-30-002 - Arrêté portant rattachement de la gestion comptable et financière des établissements publics sociaux et médico-sociaux (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de  
Saône-et-Loire

71-2019-08-30-002

Arrêté portant rattachement de la gestion comptable et  
financière des établissements publics sociaux et

*Arrêté portant rattachement de la gestion comptable et financière des établissements publics  
sociaux et médico-sociaux ci-dessous mentionnés à un poste comptable des services déconcentrés  
de la Direction Générale des Finances Publiques*

PREFET DE SAONE-ET-LOIRE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

portant rattachement de la gestion comptable et financière des établissements publics sociaux et médico-sociaux ci-dessous mentionnés à un poste comptable des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques

Le Préfet de Saône-et-Loire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.315-16 ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État, dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2019 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Arrête

Article 1 : La gestion comptable et financière de la résidence départementale de Mâcon, du foyer de l'enfance de Mâcon, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Romanèche-Thorins, actuellement assurée par le comptable de la trésorerie de Mâcon Municipale, est confiée au comptable de la trésorerie de Mâcon Hôpitaux.

Article 2 : La gestion comptable et financière de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Salornay-sur-Guye actuellement assurée par le comptable de la trésorerie de Cluny-Salornay est confiée au comptable de la trésorerie de Mâcon Hôpitaux.

Article 3 : La gestion comptable et financière de l'établissement social et médico-social ESPACES actuellement assurée par le comptable de la trésorerie de Tournus est confiée au comptable de la trésorerie de Mâcon Hôpitaux.

Article 4 : La gestion comptable et financière de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes A Achaintré actuellement gérée par la trésorerie de Chauffailles est confiée au comptable de la trésorerie de Mâcon Hôpitaux.

Article 5 : La gestion comptable et financière de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Issy l'Evêque actuellement gérée par la trésorerie de Gueugnon est confiée au

comptable de la trésorerie de Mâcon Hôpitaux.

Article 6 – La gestion comptable et financière de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Rambuteau et Rocca actuellement gérée par la trésorerie de La Clayette est confiée au comptable de la trésorerie de Mâcon Hôpitaux.

Article 7 - La gestion comptable et financière de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Epinac actuellement gérée par la trésorerie d'Autun est confiée au comptable de la trésorerie de Chalon Hôpitaux.

Article 8 - La gestion comptable et financière du groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) Sud Bourgogne, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Roger Lagrange, du foyer de l'enfance de Chatenoy le Royal, actuellement gérée par la trésorerie de Chalon Municipale est confiée au comptable de la trésorerie de Chalon Hôpitaux.

Article 9 - La gestion comptable et financière de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Le Vernoy, actuellement gérée par la trésorerie de Montceau-les-Mines, est confiée au comptable de la Trésorerie de Chalon Hôpitaux.

Article 10 - Le Préfet et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et qui prendra effet au 01/09/2019.

Fait à Mâcon, le 30 Avr 2019



Jérôme GUTTON